KDEVAT
Formation

Livret d’accueil

KDEVAT FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL

MOT DE BIENVENUE & PRESENTATION DE L'ORGANISME

Bienvenue chez **KDEVAT FORMATION**.

Notre organisme met un point d'honneur à vous offrir un accompagnement pédagogique de haute qualité, sécurisé et adapté à vos exigences professionnelles, notamment dans les domaines de la prévention des risques (Incendie, Électrique, SST, TMS, Hauteur), du Management et de l'Efficacité professionnelle.

Informations administratives :

- **Raison sociale :** KDEVAT FORMATION
- **Centre de formation principal :** Centre d'affaires *Les Méliades*, 14 B Chemin de la Chasse – 31770 COLOMIERS

- **Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) :** 736110607031 (délivré par la DREETS Occitanie).
  Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
- **Certification Qualité :** Organisme certifié **QUALIOPI** au titre de la catégorie : **Actions de formation**.
- **Siège social (Liaison administrative) :** 217 Route du Moulin – 31600 LAMASQUÈRE

- **Dirigeant & Contact principal :** Laurent BRAU
  - **Téléphone :** 06 29 27 89 65
  - **E-mail :** contact@kdevat-formation.fr / laurent@kdevat-formation.fr
  - **Site Web :** https://www.kdevat-formation.fr

ACCÈS, LOGISTIQUE & INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'accueil :

- **Bureaux administratifs :** Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.
- **Horaires des sessions :** Précisés sur vos convocations individuelles.

Nos espaces et moyens pédagogiques :

Une zone d'exercice et d'entraînement extérieure située à l'arrière du centre (idéale pour les exercices pratiques extincteurs / incendie).

- Un parking privé réservé pour les stagiaires.
- 2 salles de formation adaptées aux besoins spécifiques de chaque formation, réparties sur 2 niveaux (la salle de formation principale avec accès PMR est située au rez-de-chaussée, à proximité immédiate de l'accueil et des bureaux administratifs).

KDEVAT FORMATION - 217 Route du Moulin 31600 LAMASQUERE - Tél :(0)6 29 27 89 65 – Mail : laurent@kdevat-formation.fr SIRET : 43429843600032 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 76311067031 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Venir au centre de Colomiers (14 B Chemin de la Chasse) :

- **En voiture :** N124 (depuis Toulouse), Sortie 6 *La Salvetat-Saint-Gilles / Perget-Monturon / En Jacca*. Suivre le Chemin de la Salvetat puis le Chemin de la Chasse.
    - *Repère GPS :* Le centre se situe juste derrière l'enseigne LIDL (contourner le bâtiment) entre les sociétés MACOCCO et CIRCET.
- **En bus de ville :** Ligne L2.
- **En train :** Ligne C16/C6 + correspondance Bus L2.
- **Stationnement :** Parking privé réservé devant et à l'arrière du bâtiment.



⚠

Attention certains GPS peuvent parfois vous amener à LIDL.
Nous sommes derrière LIDL,
il faut contourner le bâtiment en voiture.
Vous pouvez éventuellement taper le 12..
nous sommes juste après au 14…

A notre droite
vous trouverez le société MACOCCO.

A notre gauche,
Vous trouverez la société CIRCET.



KDEVAT FORMATION - 217 Route du Moulin 31600 LAMASQUERE - Tél :(0)6 29 27 89 65 – Mail : laurent@kdevat-formation.fr SIRET : 43429843600032 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 76311067031 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Restauration et pause :

- Une salle de pause dédiée est mise à disposition avec réfrigérateur, four micro-ondes, bouilloire et machine à café.
- Des tables extérieures sont accessibles lors des périodes estivales.
- *Rappel :* Les frais de restauration ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation.




- *Restauration à proximité (< 5 min) :*
  - À emporter / Rapide : *La Mie de Pain*, *O Plaisir de Midi*, *Thao-My*, *Burger King*, *McDonald's*.
  - Brasseries / Restaurants : *Bistro Régent*, *Aux Mille Saveurs*, *La Toscane*, *Le Beef Saloon*, *Le Canard sur le Toit*.

Hébergement à proximité :

- *Best Western Plus Le Canard Sur le Toit* (05 61 30 37 83)
- *Appart'City Toulouse Colomiers* (05 62 12 27 40)
- *Brit Hotel Toulouse Colomiers – L'Esplanade* (05 61 78 92 92)

Tenue vestimentaire requise :

Pour le bon déroulement des séances pratiques (notamment en SST, Gestes et Postures, Habilitation Électrique, Incendie), nous demandons aux stagiaires de se présenter dans une **tenue confortable et adaptée** (pantalons recommandés, pas de jupes courtes ni de chaussures ouvertes type sandalettes).

KDEVAT FORMATION - 217 Route du Moulin 31600 LAMASQUERE - Tél :(0)6 29 27 89 65 – Mail : laurent@kdevat-formation.fr SIRET : 43429843600032 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 76311067031 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

ENGAGEMENTS QUALITÉ & DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Comment s'inscrire à nos formations :

- **Contact initial :** Prenez contact avec notre centre par téléphone au **06 29 27 89 65** ou par e-mail à **contact@kdevat-formation.fr**.
- **Analyse des besoins et positionnement :** Dès réception de votre demande, nous planifions un entretien téléphonique (ou un échange formalisé) afin d'analyser vos attentes, de valider vos prérequis et d'adapter le parcours à votre profil.
- **Prise en charge financière :** En tant qu'organisme de formation certifié **Qualiopi** et enregistré auprès de la DREETS Occitanie, vos formations peuvent faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par votre opérateur de compétences (OPCO) ou tout autre financeur habilité.

Évaluation des acquis :

Afin de mesurer la progression pédagogique et la valeur ajoutée de la formation :

1. **Positionnement initial (Avant / Début de session) :** Un questionnaire ou une mise en situation de départ permet d'évaluer vos connaissances et d'adapter les méthodes d'animation.
2. **Évaluation en cours de formation :** Exercices pratiques, cas réels, QCM d'entraînement.
3. **Évaluation finale des acquis (Atteinte des objectifs) :** Un bilan individuel (QCM final, grille d'évaluation pratique ou mise en situation) atteste de l'acquisition des compétences.
   Une **Attestation de fin de formation**/ Certificat de réalisation vous sera délivrée à l'issue de la session.

Évaluation de la satisfaction :

À la fin de l'action de formation, vous serez invité(e) à remplir un **questionnaire de satisfaction à chaud**.

Vos retours sont essentiels à l'amélioration continue de nos prestations .

Réclamations & Suggestions :

Toute partie prenante (stagiaire, entreprise, financeur) peut formuler une réclamation ou une suggestion d'amélioration en envoyant un mail à contact@kdevat-formation.fr.

Chaque réclamation fait l'objet d'un traitement formel sous 5 jours ouvrés.

Sous-traitance & Partenariats :

Lorsque KDEVAT Formation fait appel à des intervenants extérieurs ou intervient dans le cadre de partenariats techniques, l'organisme garantit la stricte application des exigences Qualiopi.

Les intervenants extérieurs sont rigoureusement sélectionnés, évalués et engagés au respect des programmes et de la charte qualité KDEVAT Formation.

POLITIQUE HANDICAP & ACCESSIBILITÉ

KDEVAT Formation est particulièrement attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap (visible ou invisible, temporaire ou permanent).

- **Accessibilité des locaux :** Notre centre de Colomiers dispose d'une salle de formation située au rez-de-chaussée répondant aux normes PMR (accès fauteuil roulant, sanitaires adaptés, stationnement réservé).
- **Adaptation Pédagogique :** Nous adaptons nos supports, nos rythmes et nos modalités d'évaluation aux besoins spécifiques des apprenants.
- **Votre Référent Handicap dédié :**
  - **Laurent BRAU** – Tél : 06 29 27 89 65 / Mail : laurent@kdevat-formation.fr
  - *Accompagnement :* Dès la phase d'inscription, échange confidentiel pour analyser les besoins de compensation avec notre réseau de partenaires experts (Agefiph, Cap Emploi, CRFH Occitanie).

KDEVAT FORMATION - 217 Route du Moulin 31600 LAMASQUERE - Tél :(0)6 29 27 89 65 – Mail : laurent@kdevat-formation.fr SIRET : 43429843600032 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 76311067031 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

PROCÉDURE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS

KDEVAT Formation garantit à chaque apprenant, formateur et collaborateur un environnement de formation sain, respectueux, inclusif et sécurisé.

Engagements :

Sont strictement proscrits et sanctionnés au sein de nos formations :

- Toute forme de **violence physique ou verbale** (injures, menaces, incivilités, intimidations).
- Tout comportement assimilable à du **harcèlement moral ou sexuel**.
- Tout propos ou agissement à caractère **discriminatoire, sexiste, raciste, homophobe ou stigmatisant**.

Procédure de signalement et de traitement :

1. **Signalement :** Toute personne (victime ou témoin) peut signaler un incident à tout moment :
    - Directement auprès du formateur en session.
    - Ou auprès du Dirigeant par e-mail confidentiel : laurent@kdevat-formation.fr (ou par téléphone au 06 29 27 89 65).
2. **Entretien de prise en charge (sous 24h à 48h) :** Un entretien individuel confidentiel est immédiatement mené pour recueillir les faits et protéger la personne concernée.
3. **Mesures conservatoires immédiates :** En cas de faits graves ou avérés, l'auteur présumé des agissements peut faire l'objet d'une exclusion immédiate et conservatoire de la session de formation.
4. **Enquête et Sanctions :** Si l'infraction aux règles de bonne conduite est établie, la procédure disciplinaire (Article 15 du Règlement Intérieur) est enclenchée.
5. **Orientation externe :** Si besoin, KDEVAT Formation oriente la personne victime vers les structures d'aide compétentes (Médecine du travail, Défenseur des droits, Numéro national 3919, associations d'aide aux victimes).

DROIT À L'IMAGE, VIDÉOPROTECTION & RGPD

Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion de ses activités, KDEVAT Formation peut être amené à prendre des photos ou vidéos lors des sessions pratiques. Conformément à l'article 9 du Code Civil, un formulaire individuel d'autorisation de droit à l'image vous sera soumis en début de stage. Vous conservez le droit absolu d'accepter ou de refuser.

Vidéoprotection :

Pour la sécurité des biens et des personnes, les abords extérieurs du centre de Colomiers sont placés sous vidéoprotection (Article L. 1221-9 du Code du Travail).

Protection des données personnelles (RGPD) :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles collectées lors de votre inscription sont exclusivement destinées à la gestion administrative et pédagogique de votre dossier de formation.

- **Responsable du traitement :** Laurent BRAU.
- **Conservation :** Les données sont conservées selon les durées légales de prescription applicables aux organismes de formation.
- **Vos droits :** Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition sur vos données en écrivant à contact@kdevat-formation.fr.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR STAGIAIRES

(Établi conformément aux articles L. 6352-3 à L. 6352-5 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du Travail)

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des stagiaires suivis par KDEVAT Formation, pour toute la durée de la session, que celle-ci se déroule dans les locaux de KDEVAT Formation, en distanciel ou dans des locaux mis à disposition (intra-entreprise).

Article 2 – Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur. *Lorsque la formation a lieu au sein d'une entreprise cliente, les règles d'hygiène et de sécurité applicables sont celles du règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.*

Article 3 – Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel d'exercice confié (extincteurs, mannequins SST, kits électriques, etc.). L'utilisation des équipements à des fins personnelles est strictement interdite.

Article 4 – Utilisation des machines et outils pédagogiques

Les outils, simulateurs et équipements spécifiques ne doivent être utilisés qu'en présence et sous la supervision expresse du formateur. Toute anomalie ou panne constatée doit lui être immédiatement signalée.

Article 5 – Consignes d'incendie et évacuation

Les consignes d'évacuation et les plans d'accès aux issues de secours et extincteurs sont affichés dans l'établissement. En cas d'alerte, les stagiaires doivent suivre dans le calme les instructions du formateur ou du responsable d'établissement.

Article 6 – Déclaration des accidents

Tout accident ou incident survenu pendant la formation (ou sur le trajet) doit être immédiatement signalé au formateur ou à la direction de KDEVAT Formation afin de procéder aux déclarations légales auprès des organismes de Sécurité Sociale (Article R. 6342-3 du Code du Travail).

Article 7 – Alcool, drogues et interdiction de fumer/vapoter

- Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites dans les locaux. L'accès aux formations en état d'imprégnation est interdit.
- Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur des salles de cours et des lieux clos à usage collectif. Des espaces extérieurs sont prévus à cet effet.

Article 8 – Horaires, assiduité et retard

- Les stagiaires sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires communiqués.
- **Émargement :** Les stagiaires doivent signer obligatoirement la feuille de présence (émargement) par demi-journée de formation.
- **Absences/Retards :** Toute absence ou retard doit être immédiatement justifié auprès du formateur ou du secrétariat. Les absences non justifiées de salariés sont signalées à leur employeur.

Article 9 – Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter dans une tenue décente et adopter un comportement empreint de politesse, de respect et de civilité envers l'équipe pédagogique, le personnel du centre et les autres participants. Tout comportement perturbateur, agressif ou irrespectueux est passible de sanctions.

Article 10 – Consignes spécifiques en matière de violences et discriminations

Conformément à l'Indicateur 12 du Référentiel Qualiopi (V10), aucun acte de violence, propos discriminatoire, agissement sexiste ou harcèlement ne sera toléré. Tout manquement entraînera l'application immédiate de la procédure disciplinaire.

Article 11 – Effets personnels

KDEVAT Formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels (téléphones, ordinateurs, bijoux, sacs, véhicules) apportés par les stagiaires sur les lieux de formation ou sur les parkings.

KDEVAT FORMATION - 217 Route du Moulin 31600 LAMASQUERE - Tél :(0)6 29 27 89 65 – Mail : laurent@kdevat-formation.fr SIRET : 43429843600032 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 76311067031 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Article 12 – Sanctions disciplinaires (Article R. 6352-3 du Code du Travail)

Tout manquement du stagiaire aux dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Les sanctions applicables selon la gravité des faits sont :

1. Avertissement verbal ou rappel à l'ordre.
2. Blâme écrit.
3. Exclusion temporaire de la formation.
4. Exclusion définitive de la formation.

Les sanctions pécuniaires sont strictement interdites.

Article 13 – Garanties procédurales (Articles R. 6352-4 à R. 6352-8 du Code du Travail)

Aucune sanction ne peut être infligée sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque la sanction envisagée est de nature à affecter la présence du stagiaire (exclusion temporaire ou définitive) :

- Le stagiaire est convoqué à un entretien préalable en lui précisant la date, l'heure, le lieu et l'objet de la convocation.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme).
- Le motif de la sanction lui est indiqué et ses explications sont recueillies.
- La sanction fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre remise contre décharge ou recommandée, dans un délai compris entre 1 jour franc et 15 jours après l'entretien.
- L'employeur et/ou l'organisme financeur de l'apprenant sont informés de la sanction prise.

KDEVAT FORMATION - 217 Route du Moulin 31600 LAMASQUERE - Tél :(0)6 29 27 89 65 – Mail : laurent@kdevat-formation.fr SIRET : 43429843600032 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 76311067031 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat